

Circuit de Potelle

Une randonnée proposée par PNR de l'Avesnois

Ce circuit bocager est sans difficulté. Il longe les haies champêtres et des rues à l'habitat caractéristique.

Durée	3h 05	Difficulté	Facile
Distance	10,20 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	50 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	51 m	Commune	Le Quesnoy (59530)
Point haut	136 m	Région	Avesnois
Point bas	93 m		



Trace n° 1556965



Description

Parking de l'Étang du Pont Rouge

(D/A) Traversez la rue et empruntez l'étroit sentier le long du fossé. Suivez le sentier dans les remparts, empruntez un escalier étroit (**prudence**) et débouchez sur la Rue Victor Hugo. Virez à droite pour rejoindre l'Avenue de la Gare.

(1) Face à celle-ci, continuez à gauche et, au rond-point, à droite en direction de [Bavay](#) (RD 942). Empruntez le pont au-dessus de la voie ferrée.

(2) À l'intersection, suivez à gauche la Rue du 11 novembre 1918 puis la première rue à droite. Quittez les faubourgs du Quesnoy, descendez toujours tout droit jusqu'à la Rhônelle au hameau de Lorgnies.

(3) Après la fontaine et la Rhônelle, prenez à droite. Longez le cours de la rivière. Plus loin, traversez la RD942 et poursuivez en face au plus près de l'eau.

(4) Au pont de la Burie, allez tout droit et grimpez à gauche pour passer devant l'Église Saint-Géry à Villereau, prise en partie dans un corps de bâtiment. À l'origine cette église appartenait à une petite abbaye dépendant de celle d'Hautmont.

En haut, traversez la RD 951 (**prudence**) et empruntez le chemin de l'Alouette, empierré, à l'entrée duquel se dresse la Chapelle Notre-Dame du Bon-Secours.

(5) Virez à droite et longez le haut du plateau qui domine la vallée de la Rhônelle. Le sentier passe à travers champs, prairies et vergers. Malheureusement, le paysage bocager disparaît au profit de cultures plus rentables économiquement. Notez en chemin la piste pour ULM. Retrouvez de nouveau la RD951.

(6) Prenez à gauche et, juste après le pont au-dessus d'une ancienne voie ferrée, virez à droite et descendez le Chemin du Marais. Franchissez le pont sur la Rhônelle puis suivez à droite le Chemin du Château qui passe sous l'ancien pont de chemin de fer.

(7) Passez devant le château de Potelle (ouvert lors des journées du patrimoine, le 3ème weekend de septembre).

(8) Dans le carrefour, montez à gauche, gardez votre gauche et passez au-dessus de la voie ferrée en suivant le Chemin de Potelle.

(9) Aux Quatre Chemins, continuez tout droit sur la Rue Léon Blum. Plus loin, au rond-point, obliquez à droite pour rejoindre le centre-ville et le parking (D/A).

Points de passages

- D/A Parking Étang du Pont Rouge**
N 50.245911° / E 3.642079° - alt. 126 m - km 0
- 1 Avenue de la Gare**
N 50.249989° / E 3.644653° - alt. 127 m - km 0.72
- 2 Rue du 11 novembre 1918**
N 50.25367° / E 3.643102° - alt. 127 m - km 1.29
- 3 Lorgnies - Rhonelle (rivière) - Affluent de l'Escaut**
N 50.261658° / E 3.649756° - alt. 94 m - km 2.54
- 4 Pont de la Burie**
N 50.255573° / E 3.660287° - alt. 101 m - km 3.62
- 5 Bifurcation à droite**
N 50.259235° / E 3.667792° - alt. 129 m - km 4.49
- 6 RD951**
N 50.24897° / E 3.679704° - alt. 135 m - km 6.3
- 7 Château de Potelle**
N 50.24641° / E 3.669754° - alt. 115 m - km 7.35
- 8 Chemin de Potelle**
N 50.251522° / E 3.660554° - alt. 119 m - km 8.25
- 9 Quatre Chemins, tout droit**
N 50.244919° / E 3.653438° - alt. 130 m - km 9.16
- D/A Parking Étang du Pont Rouge**
N 50.245716° / E 3.64226° - alt. 125 m - km 10.2

Informations pratiques

Prudence sur les remparts de Le Quesnoy et dans les traversées des RD 942 et 951.

Copie, vente et diffusion interdites - wvQ8Tkwt

En période de pluie, les chemins boueux, le long de la Rhône, nécessitent le port de chaussures adaptées.

Circuit inscrit au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

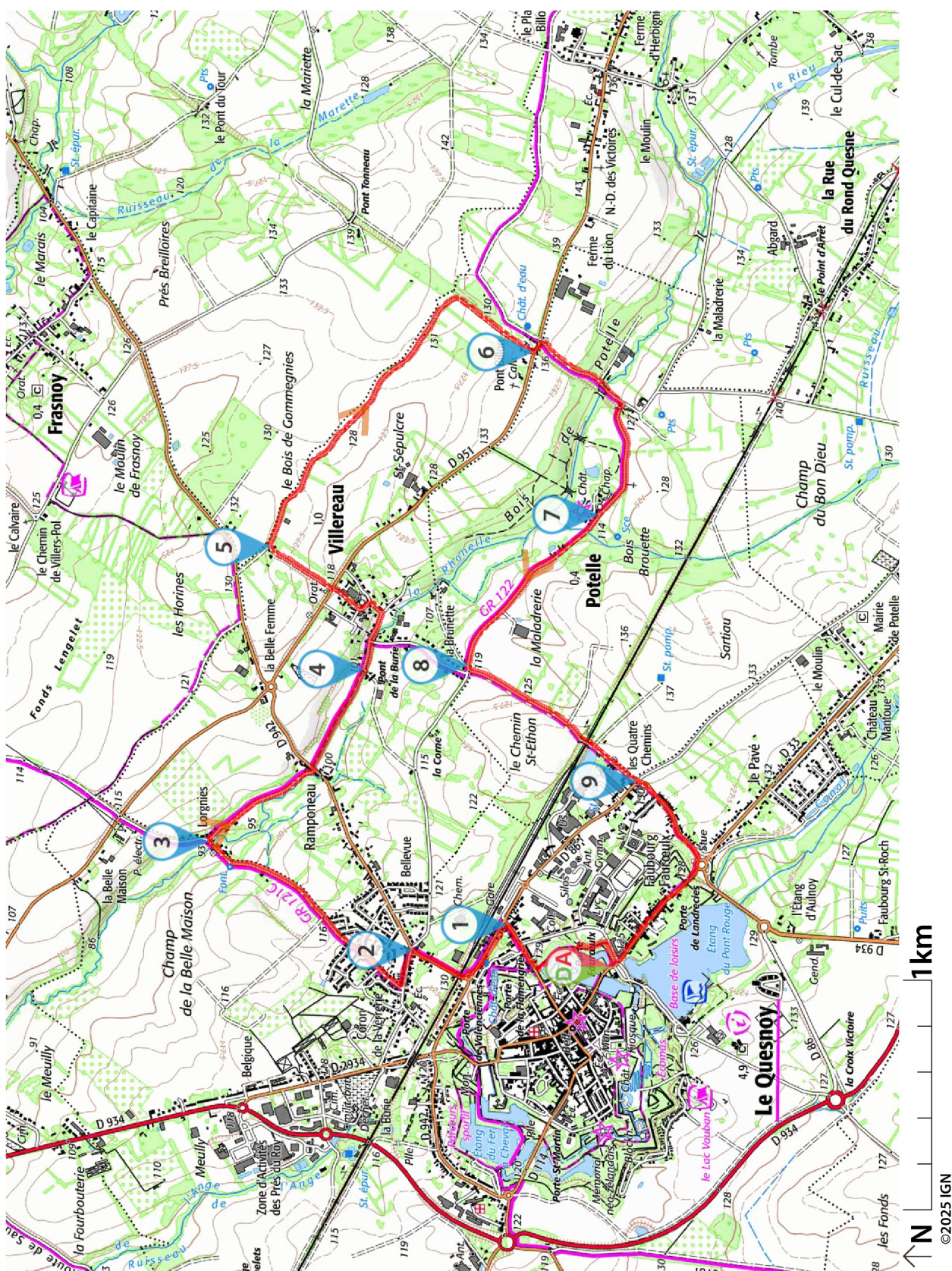
Suivez le balisage Jaune : croix Jaune = mauvaise direction, flèche à droite = tournez à droite, flèche à gauche = tournez à gauche, trait horizontal = allez tout droit.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-circuit-de-potelle/>

En savoir plus :

Email : annie.troten.pnra@gmail.com

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

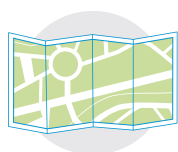
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



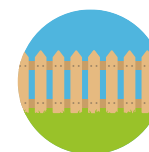
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



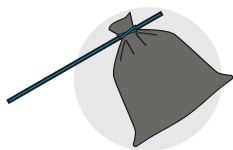
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.